

Le présent document vise à soulever des éléments à porter à l'attention du BAPE pour considérer plus largement les effets de Stablex dans son environnement.

1. Une étape sensible des activités de l'usine est l'arrivée des matières dangereuses (par train). Des incidents sont arrivés par le passé lors du "déchargement" de ces matières (ex. odeurs fortes) à l'usine. À titre d'exemple, notons l'incendie qui s'est produit le 23 mai 2012 où un camion-citerne contenant de l'acide nitrique a pris feu ou encore l'incendie ayant eu lieu dans un bassin de traitement de l'usine le 11 juin 2021. Les incidents (documents par la presse ou non) ont été nombreux au cours des années et le service police/incendie de la ville de Blainville a reçu des signalements à cet effet. L'inventaire de ces incidents devrait être considéré comme étant un indicateur des risques déjà avérés des opérations de l'usine

2. Étant donné les risques associés au transport des matières dangereuses qui sont acheminées vers Stablex notamment par train à quelques mètres des résidences, il importe de considérer les risques en cas de déversement. Il est à noter que le nb de transports par train s'est accru au fil des dernières 20 années, augmentant la nuisance par le bruit et les tremblements engendrés par les trains apportant la marchandise en soirée.

3. Enfin, il importe de considérer le bruit généré par l'usine même, bruit qui ne respecte pas systématiquement les heures et décibels permises, représentant une nuisance pour les résidents le long de la voie ferrée adjacente. D'ailleurs, il est à noter que la zone tampon isolant le secteur industriel du secteur résidentiel le long de la voie ferrée a été récemment (avril 2023) déforestée, laissant les résidents exposés aux activités du quartier industriel et conséquemment à celle de Stablex.

Je remercie le BAPE de considérer ces éléments dans son analyse de la situation.

Cordialement,

Mélanie Trottier